

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal

DEPARTEMENT
de la
CHARENTE & MARITIME

Arrondissement de
Rochefort

Canton de Royan

L'An mil neuf cent quarante neuf, le trente du mois de décembre
à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni
à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Ch. NEGAZONI, Maire

OBJET

AVANCEMENT

Etaient présents : MM. Ch. Negazoni - Veyassière - Rocheteaux
Chamboulan - Helle - Nikonky - M. Main - Majard - Baudet -
Mérandeau - Bouchet - Conail - Couzinet - Senguet - Guillaud -
Chollet - Doreog - ouget.

49097

formant la majorité des membres en exercice.

Absents MM. représentés :
M. Dufour par M. Main
M. Pragnaud par M. Negazoni
M. Thirion par M. Couzinet
M. Monsieur Bajard *a été élu Secrétaire,*

DATE DE LA CONVOCATION
23 décembre 1949

DATE DE L'AFFICHAGE

LE CONSEIL

acceptant les propositions de la Commission d'Administration Générale décide de promouvoir au 1er janvier 1950 :

- À la 4^{ème} Classe : M. Jerdonnet, chef de Bureau qui a
3 ans, 4 mois d'ancienneté dans la
4^{ème} classe
- À la 5^{ème} Classe : M. Thierry, Chef d'Equipe qui a 2 ans
2 mois d'ancienneté dans la 6^{ème} Classe.
- À la 5^{ème} classe : M. Escau, conducteur Poids lourds qui
a 3 ans d'ancienneté dans la 6^{ème} classe.
- À la 6^{ème} Classe : M. Garnier, conducteur poids lourds qui
a deux ans d'ancienneté dans la 7^{ème} classe
- À la 3^{ème} Classe : M. Blanc, aide ouvrier professionnel
qui a 2 ans d'ancienneté dans la 4^{ème} classe
- au 5^{ème} Echelon : M. Bourdonneau, employé contractuel
qui a 2 ans d'ancienneté dans le 4^{ème}
échelon
- au 5^{ème} Echelon : Mme Machalidon, employée auxiliaire
de service - 2 ans 3 mois d'ancienneté
dans le 4^{ème} échelon.

Nombre de Conseillers
en exercice.....
Nombre de présents.
Nombre de votants..

Maire

au 2° échelon : M. SENSSON, employé auxil. de service
2 ans - 1 mois de service dans le 1er échelon.

au 5° Echelon : M. Chailly de Néré, employé auxiliaire
de bureau - 2 ans d'ancienneté dans le
2° échelon.

Fait et délibéré à Royan,
les jour, mois et ans susdits

Ont signé au registre, les membres
présents à la séance.

APPROUVE

La Rochelle, le 17 JANV 1950

Pour le PRÉFET,
Le Secrétaire Général.

Lopez



Pour extrait conforme

LE MAIRE,

